

**FORMULAIRE DE RECENSEMENT**

**SECHERESSE REHYDRATATION DES SOLS – MAISONS FISSUREES**

Nom – prénom du propriétaire	
Adresse postale du propriétaire	
Téléphone	
Adresse e-mail	
Adresse du bien concerné par les dégâts	
Dégâts constatés	
Date d'apparition des dégâts	
Signature	

***Fournir des photographies des dégâts constatés***

*La Ville de La Flèche accuse réception des dossiers et les enregistre pour appuyer sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur son territoire auprès du Ministère de l'Intérieur.*

*Si le territoire est reconnu catastrophe naturelle, la Ville de La Flèche en informera les propriétaires sinistrés qui auront déposé un dossier de recensement.*

*Ce recensement réalisé auprès de la Mairie **ne constitue en aucun cas une déclaration de sinistre.***

*Les dossiers déposés ne sont communiqués à aucun tiers (préfecture, assurances, associations...).*

*En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les propriétaires doivent procéder eux-mêmes aux démarches avec leurs assureurs dans un délai de 30 jours à compter de la publication de l'arrêté ministériel déclarant l'état de catastrophe naturelle.*

**Formulaire à envoyer, accompagné des photos à :** Mairie de La Flèche - Service Juridique - Espace Pierre Mendès France - 72200 LA FLECHE, ou à déposer sur place, à l'accueil du Centre administratif Virlogeux, rue Fernand Guillot 72200 LA FLECHE

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 02.43.48.66.00

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Commune de La Flèche sont fournies sur la base de votre consentement. Leur traitement a pour finalité le recensement des maisons touchées par le phénomène de sécheresse réhydratation sur la commune. Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : [rgpd@ville-lafleche.fr](mailto:rgpd@ville-lafleche.fr) et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@sarthe.fr](mailto:dpo@sarthe.fr). Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : [contact@cnil.fr](mailto:contact@cnil.fr)